

Promouvoir l'accèsion sociale à la propriété en centre-bourg

périmètre d'intervention : zones 2 et 3 (voir carte page 90)

Enjeux

L'accèsion sociale à la propriété constitue un maillon essentiel du parcours résidentiel des ménages. L'objectif est de favoriser l'accèsion sociale à la propriété en complément des efforts concernant le parc locatif social en centre-bourg et de permettre à des ménages bénéficiant de ressources modestes et ne disposant pas ou peu d'apport personnel de devenir propriétaires en leur donnant la possibilité d'acquérir soit le logement social qu'ils occupent, soit un logement du parc privé.

Mesures proposées

Soutien à l'accèsion à la propriété de logements sociaux

- ▶ La vente HLM permet à un locataire de devenir propriétaire de son logement, (vente de logements proposés aux locataires de l'organisme).
- ▶ La location-accession ou l'accèsion sociale à la propriété dans le cadre du PSLA.

Accession à la propriété de logements privés

Soutenir l'accèsion à la propriété de logements privés et de logements vacants en centre-bourg afin de préserver et sauvegarder le patrimoine ancien, et participer au renforcement du tissu structurant du territoire.

Subvention de **5 000 € par logement** pour toute acquisition de logement situé en centre-bourg (cf critères d'éligibilité)

Bénéficiaires

Accédant respectant les critères suivants :

- ▶ respect du plafond de ressources du PTZ,
- ▶ acquisition de logement en centre-bourg,
- ▶ dépôt de la demande de subvention **avant signature de l'acte notarié.**